



***Avis de mise en vente publique N° SNDKVENTEVEH006***

Cette vente de véhicule est organisée dans le cadre du renouvellement de la flotte d'**Action Contre la Faim** mission Sénégal.

De ce fait, les soumissionnaires sont invités à faire leurs offres pour l'achat de :

- **1 TOYOTA HI-LUX 4X4 PICKUP DOUBLE CABINE**
- **2 MUSTIBISHI L200 PICK UP DOUBLE CABINE**

selon les détails ci-dessous :

| N°<br>Immatriculation | Marque     | Modèle                                                | Kilométrage | 1 <sup>re</sup> mise en<br>circulation | Année<br>achat par<br>ACF | Nbre de<br>places |
|-----------------------|------------|-------------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------|---------------------------|-------------------|
| DK 14 29 AY           | TOYOTA     | LAN25LP<br>M2<br>DOUBLE<br>CABINE<br>DIESEL<br>3000CC | 262 286 KM  | 30/03/2015                             | 2015                      | 5                 |
| DK 0020 BB            | MITSUBISHI | Pick up<br>double cabine                              | 188 938 KM  | 02/05/2016                             | 2016                      | 5                 |
| DK 0021 BB            | MITSUBISHI | Pick up<br>double cabine                              | 164 496 KM  | 02/05/2016                             | 2016                      | 5                 |

1. Les véhicules peuvent être vus tous les jours ouvrables de 10h à 13h du Mardi 15 Juin au Mercredi 30 juin 2021 devant nos bureaux (adresse : Lot 13 Bis, Rue NG96 Ngor Almadies, en allant vers le Conseil constitutionnel). Pour toute information complémentaire veuillez contacter le : +221 77 766 53 72 .
2. Les offres doivent être contenues dans une enveloppe scellée et clairement marquée « OFFRE VEHICULE N° **DKVENTEVEH006** (en spécifiant sur l'offre l'immatriculation du véhicule choisi) » et adressées au Responsable Logistique d'**Action Contre la Faim Dakar**. Ou envoyées par email à : [acfmissionsn@sn.acfspain.org](mailto:acfmissionsn@sn.acfspain.org)
3. Aucune offre ne sera acceptée après le **mercredi 30 juin 2021 à 17h00 (heure locale)**.
4. Le véhicule est vendu « **en l'état** » sans qu'il ne puisse être opposé à Action Contre la Faim un quelconque vice ou usure.
5. Action Contre la Faim se réserve le droit d'accepter ou de rejeter des offres, et n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou de motiver sa décision de rejet d'une offre.

6. Le soumissionnaire sélectionné devra passer au bureau d'Action Contre la Faim pour le paiement du véhicule dans les **10 jours ouvrables** après la notification de sélection. Passé ce délai, Action Contre la Faim pourra annuler l'offre.
7. L'enlèvement des véhicules ne sera autorisé que lorsque que les véhicules seront payés en entier, et les documents de cession présentés en bonne et due forme. Ces procédures devront être exécutées dans les plus brefs délais.